

DOSSIER D'INSCRIPTION

A partir, les lignes Pedibus® et/ou Vélobus® desservant l'école maternelle et/ou élémentaire de seront mises en service. Ces lignes ne pourront réellement fonctionner que si le nombre d'enfants inscrits, ainsi que d'accompagnateurs est suffisant.

Qu'est-ce qu'un Pedibus® ?

A tour de rôle, des parents ou accompagnateurs bénévoles (enseignants, grands-parents, retraités) conduisent à pied un petit groupe d'enfants, de la maternelle au CM2, vers l'école. Le convoi emprunte un itinéraire convenu, conçu pour être rapide et direct, tout en privilégiant la sécurité des enfants. Comme une ligne de bus normale, ils fonctionnent avec des arrêts fixes, spécifiques, repérables et à des horaires réguliers. Les enfants attendent à ce point d'arrêt que leurs camarades et accompagnateurs passent les récupérer. Ils intègrent alors le groupe et débutent leur chemin vers l'école.

Les objectifs :

- Moins de voitures aux abords de l'école,
- Bonne santé des enfants,
- Sensibilisation à la sécurité routière et apprentissage de l'autonomie,
- Convivialité et création d'un lien social.

Comment s'inscrire ?

Pour tous les élèves de l'école..... :

- je remplis le document pour m'inscrire sur une ligne et un arrêt,
- je coche les créneaux qui m'intéressent,
- je prends connaissance et je signe la charte enfant,
- mes parents prennent connaissance et signent la charte parents

Pour tous les parents volontaires ou bénévoles qui souhaitent accompagner :

- je remplis la fiche d'inscription accompagnateur,
- je signe la charte accompagnateur.

DATE LIMITE DU RETOUR DU DOSSIER.....

FICHE D'INSCRIPTION - ENFANTS

AUTORISATION PARENTALE

Nom des parents : Prénoms :

Adresse
.....

N° de téléphone :

Portable :

Mail :

Je déclare :

- Inscrire mon (mes) enfant(s) au Pedibus/Vélobus de l'école.....
- Avoir pris connaissance des chartes (parents, enfants et accompagnateurs) et de les respecter.
- Joindre les attestations d'assurance (scolaire et responsabilité civile).

INSCRIPTION DES ENFANTS

Enfant(s) concerné(s) :

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole	Classe

Ligne : Ligne.....

Ligne

Arrêt :

Les jours suivants :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Aller				
Retour				

Date :

Signature :

FICHE D'INSCRIPTION – ACCOMPAGNATEUR

Nom : Prénom :

Adresse

.....

N° de téléphone :

Portable :

Mail :

Je souhaite accompagner le Pedibus/Vélobus de l'école

Ligne : Ligne

Ligne

Les jours suivants :

Mon emploi du temps est stable et je m'engage pour tous les jours suivants.

Mon emploi du temps est variable et je souhaite aménager ma participation avec plus de souplesse.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Aller				
Retour				

Je déclare avoir pris connaissance des chartes (parents, enfants et accompagnateurs) et de les respecter.

Date :

Signature :

CHARTRE - PARENTS

Article 1 :

Le Pedibus/Vélobus est un groupe d'enfants accompagnés à pied par des bénévoles sur le chemin de l'école. Il fonctionne comme un vrai bus, avec des horaires et des trajets fixes. In n'attend donc pas les retardataires.

Article 2 :

Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à l'arrivée du Pedibus/Vélobus à l'arrêt en question

Article 3 :

L'enfant est couvert par l'assurance scolaire et/ou l'assurance des parents (responsabilité civile). Chaque parent devra fournir une copie de l'assurance qui sera joint au dossier d'inscription.

Article 4 :

Chaque parent s'engage à faire respecter par son (ses) enfant(s) les consignes données par les accompagnateurs ainsi que le code de la route et les règles élémentaires de sécurité.

Article 5 :

Les accompagnateurs ont autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité. Ils sont les premiers interlocuteurs des parents pour tout problème qui pourrait se poser.

Article 6 :

En cas de fortes intempéries, les parents appellent le responsable de la ligne pour s'assurer du fonctionnement normal du Pedibus/Vélobus.

En cas d'absence de (des) enfants, les parents sont tenus d'excuser dès que possible auprès du responsable de ligne.

En tant que parent, je m'engage à respecter les règles de la charte parents de ce Pedibus/Vélobus.

Fait à : Le

Nom et Prénom.....

Adresse :.....

.....

Téléphone :

Signature :

CHARTE - ENFANT

Article 1 :

J'adhère au code de bonne conduite établi ci-dessous dans le but de garantir la sécurité du groupe et de préserver les avantages de ce mode de déplacement :

1. Je respecte les consignes des accompagnateurs
2. Je veille toujours à former un groupe compact pendant le trajet
3. Je respecte le code de la route (traverser sur les passages pour piétons, lorsque l'accompagnateur à donner l'autorisation, lorsque le bonhomme est vert et que les voitures sont complètement arrêtées)
4. Je ne joue pas au ballon, à la balle ou encore je ne cours pas et ne bouscule pas mes camarades
5. Je marche calmement sans gêner les autres enfants et je garde ma place dans le groupe pendant tout le trajet.

Article 2 :

Je respecte l'horaire établi à l'arrêt du Pedibus/Vélobus, et j'attends calmement que l'accompagnateur m'accueille dans le groupe.

Article 3 :

Pendant les trajets du Pedibus/Vélobus, je pense à être visible des automobilistes (ex : chasuble fluorescent) et je m'équipe en fonction de la météo.

En tant qu'enfant, je m'engage à respecter les règles de la charte enfants de ce Pedibus/Vélobus. Si je ne respecte pas les règles, je peux en être exclu(e) du Pedibus/Vélobus.

Fait à : Le

Nom et Prénom.....

Classe :

Adresse :.....

.....

Téléphone des parents :

Signature :

CHARTRE - ACCOMPAGNATEUR

Article 1 :

Les accompagnateurs ont autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité et le respect du code de la route. Ils sont les premiers interlocuteurs des parents pour tout problème qui pourrait se poser.

Article 2 :

Les accompagnateurs s'assurent que les enfants marchent dans le calme et en groupe compact et s'engagent à accompagner les enfants de primaire jusqu'à l'entrée de l'école et les enfants de maternelle jusqu'à leur classe.

Article 3 :

Les règles et les modalités d'accompagnement sont déterminées par le comité de pilotage du Pedibus/Vélobus (itinéraire, horaires, inscription des enfants, planning...).

Ex : Les accompagnateurs doivent respecter les règles définies par le comité de pilotage Pedibus/Vélobus :

1. Ne pas fumer
2. Porter une chasuble fluorescente
3. Placer un accompagnateur en tête de groupe et un accompagnateur en fin de groupe
4. Pour la traverser des rues.....

Article 4 :

En cas d'empêchement, l'accompagnateur s'engage à avertir le responsable (défini par le comité de pilotage) de la ligne le plus tôt possible.

Article 5 :

Dans le cadre de leur mission, les accompagnateurs bénéficient RC et d'une assurance couvrant les dommages qu'ils peuvent subir, ou causés involontairement par eux à des tiers.

En tant qu'accompagnateur, je m'engage à respecter les règles de la chartre accompagnateurs de ce Pedibus/Vélobus.

Fait à : Le

Nom et Prénom.....

Adresse :.....

.....

Téléphone :.....

Signature :